

« Charte des greeters »

La présente charte stipule les engagements de tous les acteurs impliqués dans le « réseau des greeters », nécessaires à sa mise en place et à son bon fonctionnement.

Préambule

Un greeter est un habitant du territoire, âgé de 18 minimum, prenant bénévolement de son temps pour faire découvrir son lieu de vie à d'autres habitants/ visiteurs en proposant des balades « hors des sentiers battus ».

Un greet est une balade proposée par un greeter ; il s'agit d'une découverte unique et personnalisée, entièrement gratuite et s'adaptant aux attentes des visiteurs.

Les valeurs fondamentales reprises par les réseaux du monde entier sont les suivantes :

Les greeters sont bénévoles, ils sont un visage amical de la destination

Les greeters accueillent des individuels ou des groupes déjà constitués jusqu'à 6 personnes

La rencontre est entièrement gratuite

Les réseaux s'inscrivent dans une démarche de tourisme durable respectant l'environnement et l'homme

Ils participent à l'enrichissement culturel et économique des communautés locales et contribuent à donner une image positive de la destination

Les réseaux de greeters favorisent l'enrichissement mutuel et les échanges culturels entre individus pour un monde meilleur

Les engagements de Rhône Tourisme (Agence de Développement Touristique du Rhône)

Rhône Tourisme s'engage à :

- assurer la recherche des greeters en lien avec les Offices de Tourisme
- accompagner si besoin le greeter dans l'élaboration de sa balade
- fournir tous documents et informations nécessaires au bon fonctionnement du réseau
- assurer la mise en place et le bon fonctionnement du site internet www.rhone-greeters.com
- garantir la promotion du réseau
- assurer la mise en réseau des greeters en leur proposant des moments conviviaux de partage plusieurs fois dans l'année
- faire le lien avec France Greeters pour intégrer le réseau dans une démarche nationale
- contracter une assurance complémentaire si besoin

Les engagements de l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme s'engage à :

- participer à la recherche des greeters en lien avec Rhône Tourisme
- accompagner si besoin le greeter dans l'élaboration de sa balade
- garantir le respect de la philosophie greeter afin de ne pas concurrencer les guides professionnels sur les territoires
- valoriser les greeters dans leurs outils de communication
- informer le greeter de toute remarque formulée par le visiteur
- faire le lien avec les autres acteurs du tourisme du territoire

Les engagements du greeter

Le greeter s'engage à :

- respecter les valeurs fondamentales des greeters
- se rendre disponible quelques demi-journées par an
- être en capacité d'assurer une balade d'environ 2 heures
- ne pas prendre de visiteurs dans sa voiture
- adapter autant que possible sa balade aux attentes des visiteurs
- informer les visiteurs en fin de balade des autres possibilités de découverte du territoire (associations de guides, visites guidées proposées par les Offices de Tourisme...)
- n'accueillir des visiteurs en sa qualité de greeter que lorsqu'il s'agit de demandes émanant du site internet www.rhone-greeters.com ; exceptionnellement, une demande en direct de dernière minute peut donner lieu à une balade à condition que celle-ci soit à postériori rentrée dans le système
- accueillir tous types de personnes, sans discrimination vis-à-vis de leurs croyances religieuses, convictions politiques, couleur de peau, sexe, âge, orientation sexuelle, situation de famille ou handicap
- ne pas tenir de propos liés aux opinions politiques, syndicales ou religieuses
- faire remonter à Rhône Tourisme/ Office de Tourisme tout incident survenu lors des balades
- transmettre ses données personnelles pour le bon fonctionnement du réseau
- garantir à Rhône Tourisme/ Office de Tourisme le droit d'utilisation des photos, vidéos... prises lors des greets dans une optique de valorisation globale
- avoir une assurance civile et en transmettre le numéro à Rhône Tourisme
- chaque personne prend en charge les dépenses éventuelles engagées dans le cadre de la balade (consommations dans un café, tickets de transport en commun...), le greeter n'ayant aucune obligation de payer pour le ou les visiteurs et vice-versa.

Les engagements du visiteur

Le visiteur s'engage à :

- prendre connaissance et respecter la charte des greeters
- prendre connaissance du caractère gratuit de la rencontre
- être majeur ou être accompagné par une personne majeure
- s'engager à prendre son propre véhicule en cas de transport nécessaire au bon déroulement de la balade et en accord avec le greeter
- ne pas engager la responsabilité de Rhône Tourisme/ Office de Tourisme ou du greeter en cas de défaillance ne résultant pas du fait de l'un ou de l'autre
- chaque personne prend en charge les dépenses éventuelles engagées dans le cadre de la balade (consommations dans un café, tickets de transport en commun...), le visiteur n'ayant aucune obligation de payer pour le greeter et vice-versa

Les balades se font sous la responsabilité des participants, qu'il s'agisse du greeter ou du visiteur ; le greeter et le visiteur ne dépendent ni juridiquement, ni financièrement de Rhône Tourisme ou de l'Office de Tourisme.

Tout greeter peut à tout moment se désengager de la démarche en alertant Rhône Tourisme / l'Office de Tourisme au minimum 15 jours avant.

La présente charte est un engagement moral ; Rhône Tourisme / l'Office de Tourisme se réserve le droit d'exclure un greeter si les engagements ne sont pas respectés ou pour tout autre motif freinant le bon déroulement de l'opération.

Fait à _____ le _____,

Pour Rhône Tourisme

Pour l'Office de Tourisme

Le greeter